

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020****Vos références**

Numéro fiscal (C) : 18 68 912 573 080

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :3 IMPASSE LAURENT
57 RUE DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Numéro FIP : 420 45 87 3075727789 3

Référence de l'avis : 20 42 A048773 96

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

M AOUZAL MOHAMED
AOUZAL
57 RUE DES CHENES
CRAINTILLEUX
42210 MONTROND LES BAINS

42041

Somme qui vous est remboursée**844,00 €****Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.****Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le
compte bancaire suivant :**

FR76 3000 4014 350X XXXX XXX1 853

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)SIP MONTBRISON
SAID ANDREZIEUX ST-JUST ST-RAMBERT
26B BRD LACHEZE
42608 MONTBRISON CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 28 067
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 68 912 573 080

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : AOUZAL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	31186			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3119			
Salaires, pensions, rentes nets.....	28067			28067
Revenu brut global.....				28067
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 1.....		6141	3973	
Total des charges déduites ¹¹.....				- 3973
Revenu imposable.....				24094
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1964
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1964
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				1964
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 2808
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....				- 844
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				844
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				28067

ORDRE DE PAIEMENT

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 68 912 573 080

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 3973
Cotisations prises en compte pour 2019.....	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 4052

Décès dans l'année : aucun élément relatif au prélèvement à la source (taux et le cas échéant acomptes) n'a été calculé.